

UN RÉFÉRENT SANITAIRE/COVID ou COVID MANAGER

DOIT ÊTRE NOMMÉ DANS LE CLUB POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES, IL DOIT : Respect des consignes :

- S'assurer de la mise en place des mesures sanitaires au sein du club (espaces communs, terrains, vestiaires...)
- Les faire respecter Ressources humaines :
- Constituer un groupe de bénévoles :
- Définir leurs missions
- Les former à leurs tâches
- · Les superviser Logistique :
- Mettre à disposition du matériel sanitaire lors des entraînements et des compétitions.
- Assurer une implantation stratégique du gel hydroalcoolique (cf. entrée des sites de pratique)
- Prévoir du matériel d'entretien et de nettoyage pour les vestiaires collectifs le cas échéant.

Questions ANAVB:

Pour respecter les consignes et les faire respecter, le Covid Manager doit-il avoir des connaissances médicales ?

- Si oui doit il être médecin, infirmier, kiné, dentiste....
- Si non quelles compétences doit-il avoir ?

Existe-t-il un protocole bien défini pour le conseiller ?

Former les bénévoles dans leurs missions ? Avant de former il faut maîtriser et être capable de bien agir.

Où se procurer le protocole ? Où trouver la liste des missions et tâches à réaliser ?

- Chaque fédération a sorti un protocole sanitaire validé par le ministère, à destination des liques comites et clubs.
- Chaque protocole fait état du référent covid club. Le but est d'établir le lien entre lui, les dirigeants et éducateurs du club pour passer les directives fédérales à appliquer et de vérifier si elles sont bien appliquées.

<u>Un référent Covid</u>: une personne qui est formée aux gestes barrières, aux règles d'hygiène adoptées par son club et qu'il s'engage dans cette mission de sécurité.

Ses objectifs sont clairs et précis :

- Est en charge de la sécurité sanitaire des joueurs, du staff, des dirigeants et public.
- Doit veiller au respect des gestes barrières et des protocoles mis en place au sein du club.
- Est l'interlocuteur privilégié des joueurs, staff sur les thématiques sanitaires, en coopération avec les membres du bureau, le service de santé au travail.

Pour atteindre ses objectifs, il peut, par exemple :

- Organiser le sens de circulation dans le gymnase,
- Former les joueurs, staff aux règles d'hygiène pour se protéger du coronavirus,
- Répondre aux différentes questions et craintes que pourraient avoir les collaborateurs sur la gestion des protocoles par le club,
- Gérer les éventuels problèmes qui pourraient surgir lors de leurs mises en place,
- Informer et vérifier que les mesures ont bien été expliquées aux membres du club.